

# Spécial Retraites

**Actifs, actives  
et retraité-es,  
dès aujourd'hui,  
construisons  
le présent et l'avenir !**

Casser ce qui a fait les fondements de la solidarité entre chacun-e et le lien entre chaque génération, c'est ce à quoi conduisent les différentes réformes. Nous l'entendons dans beaucoup de réflexions : *"Je n'aurai pas de retraite, vous avez de la chance..."*.

Pour la CGT, l'enjeu est de garder le lien entre les générations mais aussi l'égalité entre les citoyennes et les citoyens !..

Nous mesurons mal les conséquences sociales que serait une telle casse.

**Rappel** - L'esprit de la **création** de la Sécurité sociale, en 1945, par **Ambroise Croizat** était : Garantir les travailleur-euses et leurs familles contre les aléas de la vie, dans une France dévastée par six ans de guerre.

L'ordonnance du 4 octobre 1945 posait les fondements de la Sécu.

**Le cœur est la solidarité : associer la population dans une nouvelle répartition de la richesse produite. Cela représentait la substitution de 1,5 fois du budget de l'État.** Cela représenterait aujourd'hui 750 milliards mutualisés au regard des 500 milliards du budget actuel.



Pierre Corneloup

Actifs & retraités  
Ensemble 

## Sommaire :

*Actifs-actives et retraité-es, dès aujourd'hui  
construisons le présent et l'avenir*

## L'idée d'Ambroise Croizat :

**"Cotiser selon ses moyens et recevoir des soins  
selon ses besoins..."**



## ■ Financement des retraites

Les cotisations d'aujourd'hui sont prélevées essentiellement sur les générations au travail. Elles **sont directement versées aux retraité-es du moment.**

Les caisses sont gérées : pour trois-quart par les administrateurs-trices syndicaux-ales des salarié-es et pour un-quart par ceux-celles du patronat.

## ■ Une véritable révolution qui ne passe pas dans la classe dirigeante !

Depuis, elle n'a de cesse de reprendre le terrain perdu. Les ordonnances de 1967 par exemple (introduction de l'État dans la gestion de la Sécu), ont permis au patronat d'avoir un sérieux allié, d'autres réformes n'ont pas été dans le bon sens. Les gouvernements successifs et le patronat clament que notre modèle de protection et de santé n'est plus adapté, qu'il coûte trop cher, dans une économie dite mondialisée, et freine la compétitivité des entreprises par un "coût" du travail trop élevé.

Quant aux puissances financières, elles font tout pour supprimer notre système de retraite par répartition afin que chacun-e se tourne vers les marchés et recourt à la capitalisation de sa retraite et aux fonds de pension.

### Pour la CGT...

Le **travail ne coûte pas**, il rapporte. Cela a un prix nécessaire : santé, éducation, services publics,...

Aujourd'hui, il y a **plus de richesses produites** qu'en 1945.

La part réservée aux salaires ne fait que baisser dans la richesse produite au détriment des dividendes et intérêts versés aux banques. Cette année, les banques ont perçu 300 milliards, alors que les prestations sociales n'atteignaient que 157 milliards, c'est le **COÛT DU CAPITAL.**

### Quelques pistes de réflexions...

- Égalité salariale femmes/hommes.
- Lutter contre la fraude fiscale (60 à 80 milliards).
- Taxer les revenus financiers au même titre que les salaires.
- Lutter contre les gâchis financiers et, pour les éviter, donner de nouveaux droits aux salarié-es.
- Résorber le chômage par des emplois pérennes qualifiés.

Retraités défendons et renforçons  
**NOS DROITS**

## ■ Historique (quelques dates)

### ► 1993

Balladur augmente la durée de cotisation dans le **privé** : 40 années au lieu 37, 5, salaire annuel moyen calculé sur les 25 meilleures années (10 auparavant), un système de décote, indexation des pensions sur les prix et non plus sur les salaires.

### ► 2003

Fillon s'attaque au secteur **public** : alignement de la durée de cotisation sur celle du privé, système de décote, limitation d'accès aux préretraites, dispositif "carrière longue" instaurant une surcote pour les salarié-es qui souhaitent poursuivre leur activité après 60 ans.

### ► 2008

Attaque contre les régimes particuliers compensant la dangerosité ou la pénibilité du travail : SNCF, RATP, les marins, mineurs, clercs... L'objectif de la réforme : rapprocher ces régimes de celui du régime général.

### ► 2010

- Recul progressif de l'âge de départ à la retraite de 60 à 62 ans à l'horizon 2018, l'échéance est ramenée à 2017.
- Recul de 65 à 67 ans de l'âge à partir duquel un-e salarié-e peut bénéficier d'une retraite à

taux plein sans avoir le nombre nécessaire d'annuités de cotisation.

- Alignement progressif, d'ici 2020, du taux de cotisation des fonctionnaires sur celui du privé (de 7,85 % à 10,55 %).
- Durée de cotisation portée à 41 ans et 1 trimestre en 2013 (en juillet 2011, elle est portée à 41,5 annuités à l'horizon 2017 pour la génération née en 1955).

### ► 2013

- L'âge de départ à la retraite à 62 ans est confirmé pour les salarié-es né-es en 1955 et après.
- L'âge de départ à la retraite à 60 ans est devenu possible dans le cadre des carrières longues mais sous conditions.
- Augmentation réévaluée d'ici 2020 du taux de cotisation des fonctionnaires sur celui du privé (de 8,76 % à 11,10 %).
- Durée de cotisation portée à 41,5 ans pour les générations nées en 1955 ; elle sera portée à 43 annuités pour la génération née en 1973.
- Fiscalisation de la majoration de 10 % des parents de trois enfants.
- Instauration de la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie) sur l'ensemble des pensions de retraites.

## ■ Une nouvelle réforme régressive se pointerait-elle à l'horizon ?

L'équilibre financier des régimes apparaît toujours comme la préoccupation principale.

Les mesures proposées par le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) sur l'avenir des retraites sont toujours les mêmes : "On doit travailler plus longtemps puisqu'on vit plus longtemps". Cette idée est assénée pour justifier un nouvel allongement de la durée de cotisation, un recul de l'âge de départ en retraite et une augmentation éventuelle des cotisations.

S'ajoutent à cela les différentes réformes fiscales intervenues depuis 2008, le gel des pensions de retraite entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 1<sup>er</sup> avril 2015 et la revalorisation dérisoire de 0,1 % au 1<sup>er</sup> octobre dernier (soit une baguette par mois !).

**Toutes ces réformes sont combattues par la CGT.**

**Malgré les attaques incessantes contre le "social", en général, et nos retraites, en particulier, agissons et entraînons, par nos convictions, le plus grands nombre d'hommes et de femmes. Ne quittons pas la lutte. Restons syndiqué-es !**



Pierre Corneloup

## ■ Les revendications de la CGT

- ▶ Un rattrapage immédiat de 300 € par mois pour tous et toutes les retraité-es.
- ▶ La revalorisation des pensions et des retraites complémentaires au 1<sup>er</sup> janvier indexées sur les salaires moyens.
- ▶ Le minimum retraite égal au SMIC, que la CGT revendique à 1 800 € brut pour une carrière complète.
- ▶ Le relèvement des pensions de réversion à 75 % et le rétablissement de la demi-part.
- ▶ Le retour à la non-imposition de la majoration pour les retraité-es ayant eu au moins 3 enfants.
- ▶ Une véritable loi sur la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées.

**Pouvoir d'achat  
Perte d'autonomie  
Santé**  
**Retraité(e)s  
avec la Cgt**  
**faites-vous entendre !**

La **CGT** propose la mise en place d'une **maison commune des régimes de retraite** afin de coordonner et de solidariser les régimes.

- Socle commun de droits et de garanties (niveaulement par le haut) tout en tenant compte des particularités attachées à chaque régime et de la nécessité de maintenir des modes différents d'acquisition et de restitution des droits.
- Harmonisation par le haut des droits solidaires (minima, droits familiaux et conjugaux, précarité, handicap...).
- Traitement de la question des polypensionné-es.
- Pilotage des compensations entre régimes.
- Délibération réservée à des représentant-es des salarié-es élu-es.

▶ Nous sommes 15,6 millions de retraité-es et nous représentons un poids croissant dans la société et une force pour défendre nos besoins : pouvoir d'achat, protection sociale, santé, services publics, logements, transports, communication, culture, loisirs, sports...

▶ Le rôle du syndicalisme est de faire des propositions adaptées à notre époque et de faire participer tou-tes les retraité-es pour créer les conditions d'un rapport de forces.

▶ **Pour y parvenir, chacun-e doit rester syndiqué-e pour construire une "CGT Retraité-es" FORTE.**

La CGT  
s'engage  
à construire  
une société  
pour tous les âges.



Trouvons la manière  
d'aborder la  
continuité syndicale  
avec les actives et  
les actifs.

**Je souhaite adhérer à la Section Nationale des Retraité-es de la CGT Educ'action**

Mme / M NOM ..... Prénom .....  
Adresse ..... Tél .....  
Code postal ..... Commune ..... Mèl .....



Retour à : CGT Educ'action - SNR - 263, rue de Paris, case 549, 93515 Montreuil cedex - 01 55 82 76 55